

N°34



*Le Magny*

**BULLETIN MUNICIPAL**

**2025**





# L'édito



Toute bonne chose ayant une fin, c'est la dernière fois que je m'adresse à la population du MAGNY en tant que Maire.

Comme vous le savez sans doute, les prochaines élections municipales auront en effet lieu les 15 et 22 mars prochains et j'ai décidé de ne pas me présenter aux suffrages des habitants de notre commune au terme de ce mandat.

Si les enquêtes d'opinion révèlent qu'aujourd'hui les partis politiques n'inspirent confiance qu'à 10% des Français et que la côte de popularité de nos députés atteint péniblement les 20%, les Maires tirent leur épingle du jeu avec un capital confiance qui leur est accordé par la population à hauteur de 68%.

Mais si la fonction de Maire est d'une grande richesse bien sûr, elle est aussi particulièrement usante – notamment dans les petites communes comme la nôtre – et il est temps pour moi de laisser la place.

A l'heure où l'Etat déserte de plus en plus les territoires ruraux et où les services publics n'offrent comme interlocuteur que des portails électroniques, la Mairie est devenue la seule porte à laquelle peuvent encore frapper les citoyens. La nôtre n'y fait pas exception !

Quand il n'y a plus d'électricité, plus de gaz, plus de téléphone ou d'eau courante, c'est la porte la plus proche à laquelle il est encore possible de toquer, même si le problème à traiter n'est pas du ressort de la commune.

Dans une France de plus en plus en mode « Amazon », ne restera bientôt plus que le Maire comme dernière incarnation de la République, au moins accessible lui, disponible et à portée d'engueulades d'administrés toujours plus exigeants, toujours plus impatientes, vindicatifs aussi quelquefois de moins en moins citoyens trop souvent malheureusement !

Un élu local, c'est à des années lumières des élus parisiens, de ceux qui font les gros titres de journaux "qui défraient la chronique".

Un élu local, ça a les mains dans le cambouis et ça porte le dévouement en bandoulière dans des communes qui n'ont pas toujours les moyens suffisants pour payer les indemnités du Maire et des adjoints.

Pour ces quasi-bénévoles de la République et plus particulièrement pour les petits élus locaux, le temps est largement venu qu'un nouveau statut de l'élu soit défini. Les choses sont en marche, mais elles tardent à venir.

Est-ce nécessaire de revenir sur la situation politique au

plan national comme international ? J'en ferai l'économie cette année sachant que l'une comme l'autre n'augurent pas de jours vraiment meilleurs à l'aube de l'année 2026 et que cela pourrait même être le contraire !

S'agissant de notre commune et comme nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, la bonne nouvelle de l'année 2025 est la réouverture du Relais du Prieuré, après des années trop nombreuses d'incertitude et d'espoirs déçus.

Relancé par Delphine et Daniel DESLIENS, l'établissement se fait déjà la réputation d'être une des meilleures tables en Pays de La Châtre et c'est tout à l'honneur de ses gérants.

Dans un tout autre registre, la rénovation du clocher de l'église Saint Michel reste toujours suspendue à un accord à trouver sur l'ampleur des travaux à effectuer, entre les architectes des Bâtiments De France et l'architecte missionné par la commune. Et c'est sans compter ensuite sur les financements à rechercher pour rendre cette opération réalisable par notre petite collectivité et comme chacun sait, ces financements sont de plus en plus rares dans la période que nous traversons.

Dernier point que je souhaitais aborder au terme de ce dernier édito, le sujet controversé du Parc Naturel Régional Sud Berry.

Dans le n° 33 du bulletin municipal, le sujet du PNR avait fait l'objet d'un encart de quatre pages dans un souci d'information le plus objectif possible de la population.

Afin de compléter cette information et avec la volonté d'éclairer au mieux les habitants de notre commune, je reviens sur le sujet dans ce n°34 et plus particulièrement sur les atouts qu'un tel projet pourrait porter pour notre territoire, en se substituant – ce n'est bien sûr encore qu'une hypothèse – à la collectivité qu'est le Pays de La Châtre.

**En attendant de vous retrouver une dernière fois en tant que Maire pour la cérémonie des vœux à la population le lundi 12 janvier à 18 h 30 à l'ECLAM, je souhaite à chaque Magnycoise et chaque Magnycois, de belles et joyeuses fêtes de fin d'année et je formule des vœux, pour tous ceux que nous aimons, de solidarité et de bonne entente dans un monde où la biodiversité sera préservée et la guerre éradiquée.**

Le Maire, Gérard DEFOUGERE

# AU SERVICE DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS



**Marie-Ange COULADON**  
*Adjoint Administratif Polyvalent*



**Fleur KOUSSO**  
*Agent d'entretien*



**Catherine CHASTANG**  
*Secrétaire de Mairie*



**Jean-Michel LANGLOIS**  
*Adjoint technique polyvalent*



**Thierry DUPEUX**  
*Responsable des services techniques*



**Christian BLANCHARD**  
*Adjoint technique polyvalent*



**Emeline AUROUET**  
*Agent Polyvalent aux Ecoles*



**Angélique GATIGNOL**  
*Cantinière*



**Christelle MOULIN**  
*Aide aux enfants à la cantine*



**Marie-Claude ROBIN**  
*Agent polyvalent aux écoles*

# LE BUDGET

Le budget primitif retrace les dépenses et les recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par la collectivité avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours suivant son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les

opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025, présenté et voté le 11 avril 2025, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre la section d'investissement qui a pour vocation à préparer l'avenir.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT est équilibrée en dépenses et recettes à 954 101.00 €:**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
013- Atténuation de charges	2 000,00	011 - Charges à caractère général	286 100,00
70 - Produits de service	14 900,00	012 - Charges de personnel	306 200,00
73- Impôts et taxes	500 000,00	014 - Atténuation de produits	2 100,00
74 - Dotations particulières	178 450,00	65 - Autres charges de gestion	182 600,00
75 - Autres produits de gestion courante	54 510,00	66 - Charges financières (intérêts)	11 601,00
002 - Résultats antérieurs	204 241,00	68 - Créances douteuses	500,00
		023 - Virement à la section d'investissement	165 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>954 101,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>954 101,00</b>

### Les recettes de fonctionnement

**La prévision du montant des recettes de fonctionnement s'élève à 954 101.00 €**

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions, redevances, cantine,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune : les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat...

#### Chapitre 70 :

Ce chapitre concerne les produits des services et des locations diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation des sols, les entrées spectacles, les paiements des familles pour la restauration scolaire...

#### Chapitre 73 :

Le montant des impositions directes représente la part essentielle de ce chapitre.

Le produit fiscal attendu pour 2025 a été fixé à 449 000 €.

Un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et

autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est applicable.

Les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 30.76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 38.68 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires 14.18 %

Et viennent s'ajouter les recettes perçues :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- le fonds de péréquation de recettes fiscales de la commune et de l'intercommunalité (FPIC)

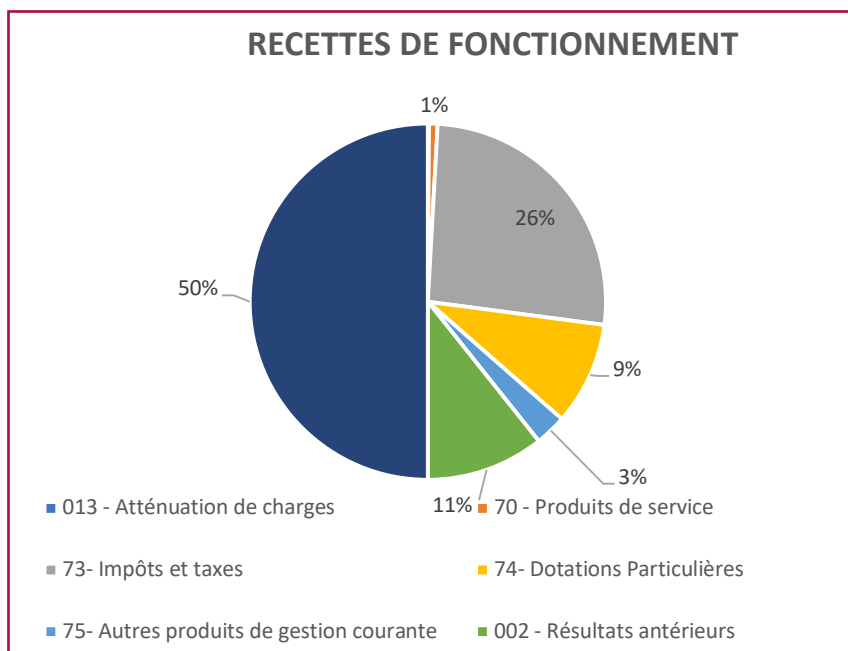
#### Chapitre 74 :

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Le montant prévu à ce chapitre est de 178 450.00 € pour 2025.

#### Chapitre 75 :

Il concerne les produits de gestion courante et l'essentiel des recettes provient de l'encaissement des locations (salle des fêtes, loyers, gîtes communaux...).



## Les dépenses de fonctionnement

**La prévision du montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 954 101.00 euros.**

Elles sont constituées par l'entretien, la consommation énergétiques des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les contributions obligatoires (SDIS...) les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 32.00 % des dépenses de fonctionnement.

### Chapitre 011 : Charge à caractère général

- Chapitre 60 - Achats divers (électricité, eau, fournitures diverses...)	120 600.00 €
- Chapitre 61 - Services extérieurs (entretien des biens, maintenance...)	124 300.00 €
- Chapitre 62 - Autres services extérieurs (bulletin municipal, fêtes et cérémonies, frais postaux et téléphone...)	35 300.00 €
- Chapitre 63 - Impôts et taxes	5 900.00 €

Se retrouvent ici les dépenses à caractère général de la commune notamment pour le bon fonctionnement des services (dépenses énergétiques, administratives, entretien, téléphone, assurances, maintenance...), ainsi que les dépenses d'entretien notamment des terrains, des voies et réseaux (fossés, voirie...) et des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, bâtiments scolaires...).

### Chapitre 014 :

Il s'agit du reversement de fiscalité (impôts fonciers...) et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

### Chapitre 012 : Charges du personnel

L'effectif de la commune compte

**9 agents :**

5 agents titulaires à temps complet plus 3 en disponibilité

2 agents titulaires à temps non complet

1 agent en C.D.I à temps non complet

1 agent en C.D.D à temps non complet

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au personnel : traitement et charges, assurances, médecine du travail, assurances, participation pour assurance maintien de salaire, comité d'action sociale...

### Chapitre 65 :

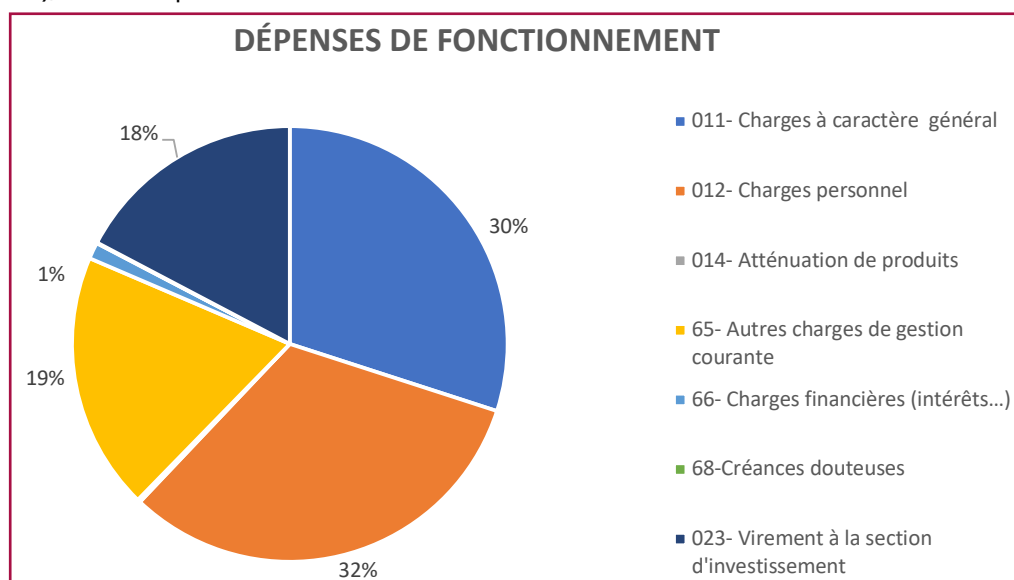
Ce chapitre prévoit les autres charges de gestion courante avec la participation au S.D.I.S, les contributions aux organismes extérieurs, les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations...

### Chapitre 68 :

Selon les nouvelles dispositions, les provisions deviennent obligatoires à l'ensemble des collectivités. Dès lors que des créances douteuses apparaissent dans les états des restes à recouvrer, une somme est inscrite à l'article 6817.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Cette année, un montant de 165 000.00 € est dégagé de la section de fonctionnement (023) pour alimenter la section d'investissement (021).



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LA SECTION D'INVESTISSEMENT est équilibrée en dépenses et recettes à 359 690.00 €

Cette année, les dépenses d'investissement prévues restent basiques.

Des travaux de voirie seront réalisés à hauteur de 54 000.00 € (route de Boudan, une partie route de Vaudouan et un aménagement pour l'écoulement des eaux va être réalisé sur Rivarennnes).

Le «Relais du Prieuré» a été partiellement rénové notamment

la salle de restaurant (carrelage, plafond...) et du matériel de cuisine a été acheté.

La commune a bénéficié d'une subvention FAR à hauteur de 18 000.00 €.

Le site internet de la commune ayant été piraté, le conseil a décidé de le renouveler avec l'intervention d'un prestataire.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
10226 - Reversement taxe aménagement à CDC	303,91	10222 FCTVA	35 003,91
16 - Remboursement capital des emprunts	41 500,00	10226 Taxe d'aménagement	500,00
20 - Immobilisations incorporelles (site)	5 000,00	1323 - Subv Far Département	18 000,00
21 - Immobilisations corporelles	223 700,00	Virement de la section de fonctionnement	165 000,00
Déficit d'investissement reporté	89 186,09	Couverture financement	141 186,09
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>359 690,00</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>359 690,00</b>



# ARTISANS & COMMERCES DE LA COMMUNE

Identification	Adresse	Ent. - Principales activités	
MME SPIECZNY SABRINA	3 Rte de la Croix Cheny - Le Magny	Coiffure mixte à domicile vente de produits se rapportant à l'activité bijoux fantaisie	06.13.96.72.33 02.54.48.59.13
JARDIN EN BERRY	13 Chemin de la Justice - Le Magny	Entretien et Création Parcs et Jardins maçonnerie paysagère élagage	06.64.46.31.88
M. DEMORGE THIBAUT	37 Route de La Châtre - Le Magny	Installations de meubles de cuisine et salle de bain et d'appareils électriques et sanitaires	06.81.02.25.82
M. BRIDIER CEDRIC	18 Rte Champ Pommier - Le Magny	Installation maintenance d'équipements de chauffage climatisation	06.72.80.31.44
SAS RANTY-GENICHON	Rte de St Denis De Jouhet- Le Magny	Travaux agricoles travaux de minipelle transports et prestation de services	06.23.83.14.92
M. DECREUX PATRICK	50 Rte De St Denis De Jouhet- Le Magny	Couvreur- Charpentier Maçon	06.33.85.59.66
M. LEVA ALEXANDRE	8 Rue des Ajoncs - Le Magny	Fourniture pose et vente de menuiseries rénovation bâtiment cloisons intérieures portails garde-corps fenêtres de toit aménagements intérieurs gestion de chantier bureau d'études	06.10.77.18.42
DOMISA- Petit Isabelle	Rue du Four Banal- Le Magny	Prestations à domicile	07.69.82.95.80
M SPIECZNY CEDRIC	3 Route de La Croix Cheny - Le Magny	Entretien réparation automobile et toutes prestations en relation avec le service aux particuliers et aux entreprises	06.09.01.44.89
BAILLY Sébastien	Route de Chassignolles – Le Magny	Espaces verts (tonte, taille, plantations etc)	06.88.99.49.83 02.54.48.65.17
M. CLAN DE POMMAYRAC ARNAUD	18 Rte de la Châtre- Le Magny	Construction exploitation formation aéronefs télépilotés homologués DGAC prises de vues aériennes et formation aux métiers du drone civil désinsectisation	06.75.68.80.04
Mr MARTINET Samuel	23 Route de La Loge Le Magny	Electricité Générale	06.75.53.79.06
INTERMARCHE	18 Rue des Ajoncs -Le Magny	Alimentation	02.54.48.35.40
BRICOMARCHE	20 Rue des Ajoncs -Le Magny	Magasin de bricolage	02.54.06.08.77
ALDI	Rue des Ajoncs - Le Magny	Alimentation	02.54.48.41.97
RELAIS DU PRIEURE- SARL DESLIENS	22 Rue Principale - Le Magny	Hôtel-Restaurant	06.52.35.27.53
Mme FOUQUET Lana	16 Rue des Ajoncs – Le Magny	Prothésiste ongulaire	06.62.26.94.86
VITAL FRUITS	44 Rte de Neuvy	Primeur	02.54.48.05.91
SERRES LAMY QUENTIN	Les Aulardes - Le Magny	Horticulteur	02.54.48.42.81
Mr LABESSE Bernard	6 Route de La Loge- Le Magny	Entretien et réparation de cycles	
THEBAULT YOANN	51 Rte De Chassignolles- Le Magny	Entretien des espaces, tontes et bricolage de la maison	06.30.89.48.55
LA FERME MAGNYFESTANTE - Sarah et Benjamin DIEU	2 Le Chataignier Carabin - Le Magny	Maraichage biologique diversifié (Légumes).	06.20.08.28.40
A-C DESIGN	4 Route des Vigneaux -Le Magny	Peintures intérieures et extérieures, bandes à placo, revêtement de sol et parquet	07.87.83.03.09
Mme BESSON Julie	Rue Principale Le Magny	Création et fabrication d'accessoires textiles pour enfants et adultes	06.78.38.75.78
Mr BONNIN Rémy	7 Route de Chassignolles Le Magny	Charpentes couverture et maçonnerie	06.69.27.21.07
DNS DISTRIBUTION	5 Route de Neuvy -Le Magny	Commerce de produits de fournitures et accessoires de nettoyage d'entretien et du lubrification de signalisation notamment destinés aux industries du transport de l'agriculture des travaux publics et aux collectivités	06.07.77.40.51
RB Rénov	Rte des Ilons Le Magny	Confiez nous votre intérieur (peinture, placo, aménagement intérieur et cuisine sur mesure une seule entreprise pour sublimer votre maison	07 66 80 53 49

# SAS RANTY-GÉNICHON : UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Si son siège social est installé sur la commune depuis 2023, la réputation du savoir faire de l'entreprise Ranty-Génichon, gérée par Fabien Ranty, n'est plus à faire.

C'est durant l'été 2000 que Fabien intègre l'entreprise de son beau-père René Génichon pour effectuer sa première saison de moissons. Même si en 2001 il intègre les effectifs des établissements Duris en tant que mécanicien, il continuera de conduire une moissonneuse batteuse pendant la saison des récoltes.

En 2004, il quittera son poste pour intégrer les services techniques de la commune de Le Magny pour en devenir le responsable par la suite, sans pour autant délaissier les moissons pendant ses vacances.



Après quelques années de recul, le carnet de commandes est bien rempli et Fabien a de nouveaux projets pour le futur, avec la construction d'un bâtiment afin de regrouper tout ses engins sur le même site.

Voici les coordonnées de Fabien si vous avez besoin :

SAS Ranty-Génichon

Tel : 06.23.86.14.92

Mail : [sas.ranty.genichon@gmail.com](mailto:sas.ranty.genichon@gmail.com)

Passionné par ce métier, c'est en 2022 que Fabien décide de se lancer dans le grand bain. Il quitte son poste au sein de la commune pour reprendre l'entreprise familiale. Bien sûr le projet est mûrement réfléchi et les activités se sont vite diversifiées afin de s'assurer du travail toute l'année :

- 4 moissonneuses batteuses permettent de récolter environ 1 600 hectares par an et d'embaucher 7 saisonniers.
- Prestations de travaux publics et terrassement avec une mini-pelle et un tracto-pelle.
- 1 camion ampliroll équipé de caissons.
- La vente et le transport de matériaux (sable,graviers...)
- Le transport de matériel
- La location de bennes
- Location de camion 6x4 avec chauffeur.
- Prestation de main d'œuvre pour les entreprises.



# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LES "CHATS-MAGNOLLES"

## Nouveau bureau de l'APE Les Chats Magnolles

De gauche à droite

Aurore Martin secrétaire, Françoise Vanacker trésorière adjointe, Davinna Frotin présidente, Séverine Langlois trésorière, Cassandra Fattori vice-présidente

L'association Les Chats-Magnolles a pour but de soutenir les projets des enseignants du RPI Chassignolles-Le Magny afin d'offrir aux enfants des activités culturelles et sportives.

Elle est présidée actuellement par Davinna Frotin depuis 2024. Elle compte actuellement 58 familles adhérentes et fonctionne avec une poignée de bénévoles qui nous le souhaitons, sera plus importante pour les années à venir.



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR L'APE-ANNÉE 2025/2026

- |   |                                  |   |
|---|----------------------------------|---|
| ■ <b>VENTE DE CRÊPES</b>  | <b>Samedi 18 Octobre</b>         | <i>Fête de la Châtaigne et du Cidre Chassignolles</i> |
| ■ <b>BOOM D'HALLOWEEN</b>   | <b>Vendredi 31 Octobre</b>       | <i>Salle des Fêtes - Le Magny</i>                     |
| Tournée des maisons dans Le Magny, restauration et boissons sur place, enveloppes toutes gagnantes, et concours du meilleur déguisement adulte, entrée payante à 2€.                        |                                  |   |
| ■ <b>ILLUMINATION DU SAPIN DE NOËL</b>  | <b>Vendredi 5 Décembre</b>       | <i>Place de l'Ecole Le Magny</i>                      |
| Vente de crêpes ainsi que des décors de Noël confectionnés par les parents d'élèves.  |                                  |   |
| ■ <b>NOËL DES ENFANTS</b>   | <b>Judi 18 Décembre</b>          | <i>Salle des fêtes - Le Magny</i>                     |
| Repas de l'équipe pédagogique et communale offert par la commune, chants des enfants arrivée du Père Noël avec remise des cadeaux et friandises financés par l'APE, vente de décors de Noël |                                  |   |
| ■ <b>FÊTE DE SAINT VINCENT</b>  | <b>Samedi 24 Janvier</b>         | <i>Salles des Fêtes - Le Magny</i>                    |
| Service et buvette tenue par l'APE.   |                                  |   |
| ■ <b>CARNAVAL DE L'APE</b>  | <b>Samedi 7 Mars</b>             | <i>Salles des Fêtes - Le Magny</i>                    |
| Karaoké déguisé avec repas festif, tombola.   |                                  |   |
| ■ <b>CHASSE AUX ŒUFS</b>  | <b>Dimanche 29 Mars</b>          | <i>Cour du Prieuré - Le Magny</i>                     |
| Chasse aux œufs avec jeu de pistes pour les enfants, surprise et goûter ouvert à tous.  |                                  |   |
| ■ <b>KERMESSE DE L'ÉCOLE</b>  | <b>Date à déterminer en Juin</b> | <i>Salle des Fêtes de Chassignolles</i>               |
| Jeux, vente d'enveloppes date à définir avec l'équipe pédagogique.  |                                  |   |

Cette année, l'association des Parents d'élèves propose à partir du 13 Octobre sur commande la vente de sapins ouvert à tous publics à commander auprès de l'association, avec une distribution le 5 Décembre lors de l'illumination du sapin à Le Magny et le 12 Décembre aussi dans la salle de prothésistes dentaires à Le Magny.

■ **Courant Mars Avril Vente de plants de La ferme Magnyfestante à Le Magny**

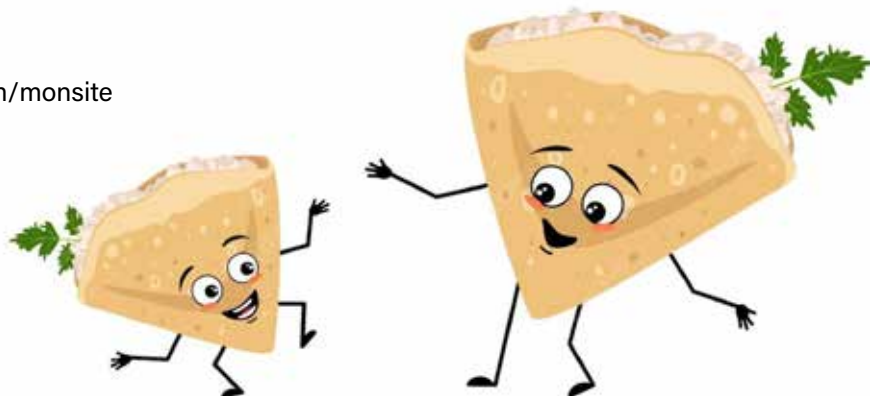
■ **Vente de paniers garnis, galettes - Novembre 2025/janvier 2026**

Nous contacter :

Mail: [chatsmagnolles@gmail.com](mailto:chatsmagnolles@gmail.com)

Site internet: <https://chatsmagnolles.wixsite.com/monsie>

Facebook: Ape Les Chats-Magnolles



# ACTIVITÉS DIVERSES À L'ÉCLAM



**YOGA avec Frédérique**  
Renseignements 06.61.75.75.09 -  
Salle des Fêtes de Le Magny  
**Tous les mardis 1er cours**  
**de 16 h 45 à 18 h 15**  
**et 1 cours de 18 h 30 à 20 heures**



**A LA BIBLIOTHEQUE**  
**CHORALE** avec  
Mme Odile JOURDAIN  
**Les vendredis**  
**de 10h30 à 11h45**

**COURS DE MUSIQUE**  
**proposés par l'Association**  
**Chante Vielle**  
Salle des Fêtes de Le Magny  
**Tous les mercredis après-midi**



**ACTIVITÉ PHYSIQUE**  
**ADAPTÉE (Familles Rurales)**  
Encadrée par un professionnel  
du sport-santé  
Salle des Fêtes de Le Magny  
(06.81.29.58.66)  
**2 Mardis par mois**  
**de 11h à 12h**



**ATELIER REMUE-MÉNINGES**  
Dirigé par une bénévole de  
Familles-Rurales **2 jeudis par**  
**mois de 15 h à 16 h 30**  
Salle des Fêtes de Le Magny  
(06.81.29.58.66)

## SAISON CULTURELLE

## Retour sur 2025

**Samedi 17 Mai - Grange du Prieuré**  
**Lecture théâtralisée et musicale**  
**Les Musiciens de Brême de Jakob**  
**et Wilhelm Grimm**  
**« Fable musicale à quatre animaux »**

**Lecture théâtralisée et musicale**

### "Les Musiciens de Brême"

De Jakob et Wilhelm Grimm

fable musicale à quatre animaux

Adaptation Georges Buisson

avec Mireille Braun - Manuella Bourdon

Yves Bourdon - J.Pierre Gallien - Alain Giraud

Création musicale : Roby Rousselot

**Samedi 17 Mai 2025**

**Le Magny**

Grange du Prieuré

Participation libre



Le Magny



**Jeudi 19 Juin - Grange du Prieuré**  
**Lecture théâtralisée et musicale**  
**Lecture théâtralisée - Don Quichotte**

Paroles Publiques  
**Lecture théâtralisée et musicale**  
**DON QUICHOTTE**

d'après  
"L'ingénieur hidalgo don Quichotte de la Manche"  
de Cervantès - Traduction Louis Viardot

adapté par Georges Buisson

avec

Yves Bourdon

Jean-Pierre Gallien

Alain Giraud

Musique : Roby Rousselot

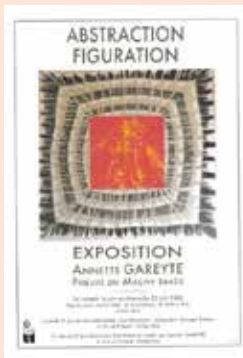


**Jeudi 19 Juin 2025**

**LE MAGNY**

Grange du Prieuré Entrée Gratuite - Participation libre

Si vous le désirez, le restaurant de la place peut vous accueillir après la lecture  
Pour cela réservez Le Relais du Prieuré : 06 52 35 27 53



**Samedi 14 Juin au Dimanche 22 juin**  
**EXPOSITION Grange du Prieuré**  
 Annette GAREYTE « Abstraction- Figuration »



**Vendredi 29 Août - Eglise Saint-Michel**  
**FESTIVAL 2025 des Pierres qui Chantent**  
 Duo DĚMA : Guitare-Clarinette et  
 Blonde ou Rousse :  
 Tin et Low whistles, percussions-harpe celtique



**Dimanche 17 Août - Cour du Prieuré**  
**DARC AU PAYS**  
 18h30 Fanfare BOFF  
 suivi du concert gratuit NADAMAS



**EXPOSITION Grange du Prieuré**  
 Sculptures CX et Peintures STBY



**Le vendredi 29 août dernier**



La commune a accueilli un concert à l'église dans le cadre du festival Pierres qui Chantent en Vallée Noire. Organisée par l'Office de Tourisme du Pays de George Sand, avec le soutien technique et financier de la commune, la soirée a rencontré un très beau succès, rassemblant près de 110 spectateurs. Le public a découvert deux propositions musicales originales : en première partie, le Duo Dema, avec Denis Pasquet à la guitare et Maëlle Bousquet à la clarinette, a proposé un répertoire classique qui a su captiver l'auditoire. En seconde partie, le duo Blonde ou Rousse a entraîné les spectateurs dans un univers celtique grâce à la harpe de Florence Schleiss et aux percussions, tin et low whistles, d'Aude Prieur. Avec l'accueil chaleureux de la mairie, cette soirée a été un beau succès et a permis de mettre en valeur l'église et son cadre exceptionnel.



**101 personnes** se sont retrouvées, comme chaque année au traditionnel repas des aînés offert par la commune à ses résidents de 70 ans et plus

Après le discours de bienvenue, le Maire Gérard DÉFOUGÈRE et son conseil ont remis les cadeaux aux "plus jeunes" et plus âgés parmi les aînés.



**Le repas a été concocté par le Restaurant «le Relais du Prieuré» du Magny**

Avec au menu Apéritif et ses amuse bouches

Terrine aux 2 poissons – Suprême de volaille sauce foie gras gratin dauphinois et tomate provençale  
salade fromages – tarte Bourdalou

L'après-midi s'est poursuivie en dansant avec **DAN MUSIC** au clavier et à l'accordéon.

Les aînés de la commune qui ne pouvaient être présents, se sont vu remettre un colis par les membres du Conseil.

## LE MAGNY SOUFFLE POUR L'ESPOIR Lutte contre la mucoviscidose

L'association «**Le Magny souffle pour l'espoir**» a organisé pour la 19ème fois ses deux actions en faveur de la lutte contre la Mucoviscidose (action soutenue à 100% par la commune du Magny et par le comité des fêtes).

Tout d'abord la **randonnée pédestre** qui a eu lieu le **dimanche 31 août 2025**.

200 randonneurs ont eu l'honneur de partir de la cour du Prieuré vers les chemins de la Couarde !

Puis le **repas «Boudin purée»** qui s'est déroulé le **samedi 15 novembre 2025** ; 200 personnes étaient présentes pour soutenir notre cause !

Au total, environ **8 000 €** seront reversés à l'association  
**«Vaincre La Mucoviscidose».**

L'argent collecté depuis des années a permis d'aider la mise sur le marché de plusieurs médicaments très performants !

Un grand merci à tout le monde !

*Les membres de l'association «Le Magny Souffle pour l'Espoir»*



## SENIORS MASCULINS :

Maintien de l'équipe en départementale 3, une saison avec de nouvelles recrues, il a fallu un temps d'adaptation pour que chacun apprenne à se connaître sur le terrain. Le groupe vit bien malgré les blessures rencontrées.



## SENIORS FÉMININE : UNE SAISON HISTORIQUE

• **Montée historique en Régionale 1 (R1)** pour l'équipe à 11 — une première dans l'histoire du club et un accomplissement majeur qui marque un tournant pour la section féminine.

- **Équipe à 8** : termine à la **5<sup>e</sup> place** du championnat.
- **Coupe de l'Indre Futsal** : finalistes.
- **Coupe de l'Indre (herbe)** : éliminées en quart de finale, après un très beau parcours stoppé face à La Berrichonne de Châteauroux.



**Pour la saison 2024-2025 la nouvelle composition du bureau est la suivante :**

### CO-PRÉSIDENTS :

Lina DAUBORD & Kevin PEIGNEY

### SECRÉTARIAT :

Sophie LABESSE & Sébastien PETITJEAN

**TRÉSORERIE** : Caroline PETITJEAN & Jean-Louis Durand

### COMMUNICATION & RÉSEAUX SOCIAUX :

Pablo Passelaigue MEMBRE : Bruno ALICHON

L'équipe masculine évolue en départementale 3 et joue ses matchs à domicile sur le stade de CHASSIGNOLLES (début des rencontres à 15 heures).

L'équipe féminine qui évolue à 11 dispute ses rencontres à domicile sur le terrain de Crevant le dimanche à partir de 12 heures.

Pour la deuxième équipe féminine, les matchs ont lieu le samedi soir à 19h30 sur le stade de CREVANT.

Pour les catégories jeunes, le club est en entente avec

LA CHÂTRE et MONTGIVRAY sous le nom de Espoir Boischaud Sud et les rencontres se déroulent le samedi sur les terrains de CREVANT, CHASSIGNOLLES, MONTGIVRAY et LA CHÂTRE.

### En 2025, le FC Bas Berry a organisé trois événements :

- 22 Février : Le repas local qui met en valeur les produits locaux ;
- 06 Juillet : Le méchoui ;
- 25 Octobre : La soirée moules-frites.
- 29 Novembre : Le retour du loto.

### À noter :

- La poursuite de l'investissement du club dans des causes solidaires, avec notamment une mobilisation sur le mois d'octobre pour l'action «**OCTOBRE ROSE**», qui a permis de récolter **610,00 €**.
- Le retour du FC Bas Berry sur le terrain du MAGNY aura lieu en deuxième partie de saison.

Chacun est invité à suivre le calendrier des rencontres et les événements du club sur sa page Facebook et sur Instagram.

# COMITÉ DES FÊTES

Durant cette année le comité des fêtes a proposer diverses manifestations :

## **BROCANTE VIDE GRENIER le 11 mai**

Sous la pluie les visiteurs étaient comme à leur habitude présents et nous les remercions chaleureusement d'être toujours là.

## **Pour la SOIRÉE MOULES FRITES le 14 juin**

500 repas ont été servis sous la ramée.

## **Pour finir notre SOIRÉE CABARET**

Haute en couleur le 8 novembre, elle a accueilli 200 convives autour d'un repas accompagné d'un spectacle porté par des talents venant des quatre coins de la France

La troupe "Spirit spectacles carnavalesira" était composée de danseurs, d'acrobates, de performers, de chanteurs et magiciens.



**En 2026 Le Planning des animations sera le suivant :**



**BROCANTE VIDE GRENIER organisé le 10 Mai** dans la cour du Prieuré avec la dégustation de « la galette aux pommes de terre » cuite au four à bois.



**FÊTE DE LA ST JEAN MOULES-FRITES FEU D'ARTIFICE** organisée le 13 Juin derrière le Centre Socio Culturel l'Eclam



**SOIRÉE CABARET** organisée le 07 Novembre Centre Socio Culturel L'Eclam diner spectacle réservation obligatoire

### **Nouvelle composition du bureau :**

**Président :** COULADON Philippe  
**Vice Présidente :** LUNEAU Bénédicte  
**Président d'Honneur :** BAUDIN Michel  
**Trésorière :** DECHANSIAUD Bernadette  
**Trésorière Adjointe :** LE BECHEC Christine  
**Secrétaire :** COULADON Marie-Ange  
**Secrétaire Adjoint :** GARDEL Thibaud

**Membres :**  
POIRET Michèle,  
LE BECHEC Yann,  
THEBAULT Yoan,  
NOGRETTE Yves,  
CHENET Francis,  
PAUGAM Agnès,  
DURAND Jean-Louis,  
BLANCHARD Christian et  
Marie-Claude.



## ASSOCIATION DE SAINT-BLAISE

Le dimanche 2 Février, Jean RANTY Président de l'association «**SAINT-BLAISE**» a réuni les membres du bureau. Puis, à l'issue de la cérémonie religieuse célébrant le Saint patron des laboureurs, le Président et les sociétaires se sont retrouvés à l'ECLAM, où tout au long de l'après-midi ils ont dansé avec l'accordéon de Samuel HIDIER et dégusté la traditionnelle galette aux pommes de terre.

**En 2026, la fête de la Saint-Blaise se tiendra le dimanche 8 Février.**

A 10 heures, se déroulera la cérémonie religieuse à l'église Saint Michel, suivie de la distribution des pains bénis à l'ECLAM. A partir de 15 heures, thé dansant avec Samuel HIDIER et chacun pourra déguster la galette aux pommes de terre.



## ASSOCIATION DE SAINT-VINCENT



Le 19 janvier 2025, les habitants du Magny se sont retrouvés pour célébrer saint Vincent.

La journée a commencé par la cérémonie religieuse à l'église Saint Michel où les membres du bureau de la société de saint Vincent et les sociétaires ont honoré le patron des vigneron puis a eu lieu la distribution des pains bénis à l'ECLAM.

L'après-midi, le bal mené par l'orchestre « Gégé Musette » a accueilli les nombreux danseurs puis ceux-ci ont pu déguster la traditionnelle galette aux pommes de terre.

Ce fut encore une belle journée pour cette association qui existe depuis 160 ans dans la commune et qui continue à perpétuer la tradition.

**Rendez-vous pour la Saint Vincent 2026 le dimanche 18 janvier** avec cérémonie religieuse à 10h suivie de la distribution des pains bénis à l'ECLAM. Bal à 15 h avec «Gégé Musette».

Vente de cartes chez les membres du bureau.

Le Président Vincent Selleron

## ASSOCIATION CHANTE VIELLE

Chante Vielle est une jeune association qui a vu le jour en novembre 2024 grâce à un regroupement de musiciens qui ont à cœur d'apprendre à jouer de la vielle à roue.

Instrument emblématique du pays de George Sand, la vielle connaît un grand succès et retentit depuis longtemps à travers plusieurs formations réputées.

Notre association a pour but de promouvoir l'apprentissage et la pratique de cet instrument. Mais également de participer à son rayonnement et à son image.

Venus d'Ardenes, Argenton, Châteaumeillant, Lourouer-Saint-Laurent, La Châtre, Sarzay et Le Magny, les membres que compte notre association vont du débutant au très confirmé.

Chaque mercredi après-midi, nous nous retrouvons à l'ECLAM.

Les cours sont dispensés bénévolement par Jacky Aucouturier, qui a longtemps enseigné au conservatoire de Châteauroux.

Cette association ne se veut pas être une école de musique mais elle souhaite encourager l'apprentissage de la vielle à roue.

Les séances s'articulent autour

de 3 axes de travail :

- un temps de cours individuel
- un temps de cours collectif
- un temps pour la pratique collective

L'objectif est aussi de créer un petit ensemble dans lequel nous avons plaisir à nous retrouver pour jouer et pour apprendre à jouer.

Cet ensemble pourra à terme, se produire en public, participer à des animations ou encore faire des présentations en milieu scolaire.

La vielle à roue mérite le plus grand respect. C'est un instrument riche de sonorités et propre au terroir berrichon.

Chante Vielle souhaite créer une émulation autour d'un projet qui allie musique et tradition.

Aujourd'hui l'association compte 10 membres, dont 4 enfants. Et c'est l'effectif maximal qu'elle peut accueillir.



## UNE ANNÉE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

### Janvier à Juin : Voyage dans le temps !



En cette première partie d'année, les enfants ont pu voyager à travers les époques, en Janvier et Février ils ont rencontré les fameux Gaulois Astérix et Obélix ainsi que leurs amis Romains, puis en mars avril ils sont partis à la conquête des temps modernes avec Christophe Colomb et le Roi Soleil ensuite nous sommes arrivés progressivement à notre époque d'aujourd'hui pour finir fin juin avec une intervention sur les jeux à travers les époques.

Aux vacances de Février petit passage chez les chevaliers de la table ronde où nous avons rencontré le roi Arthur, Merlin l'enchanteur, la reine Guenièvre et leurs légendes.

Au printemps, sur le thème du cinéma, les enfants ont réalisé un film sur la vie de l'accueil de loisirs avec en prime des bonus... hilarants. Acteurs, scénaristes, réalisateurs sûrement de futures vocations.

### Juillet : Un été inoubliable

Avec 149 enfants accueillis, l'été a battu des records de participation. On a continué notre voyage, cette fois ci nous

avons rendez-vous au 4 coins de la France avec une thématique par semaine, activités manuelles et sportives sur le thème de la campagne, la ville, les mers et océans et enfin les montagnes et lacs.

Une sortie à la Haute Touche, une autre au lac de Sidiailles. Un camp à la base de loisirs de Ligny, une nuitée pour les petits et la nuitée des enquêteurs, affaire résolue sur cette mystérieuse disparition sur le tour de France féminin.

Notre été s'est conclu par une belle soirée rassemblant une centaine de personnes dans la cour de l'accueil de loisirs pour le spectacle des enfants suivi d'un spectacle de magie autour de planches apéro.

### Septembre à Décembre : Les mythes et légendes

Changement de cap pour la rentrée 2025, notre thème cette année sera les mythes et légendes en commençant par les légendes de la forêt, elfes, gnomes, fées, autant de petits personnages que nous serons amenés à croiser durant cette aventure.

Pour les vacances d'automne, petit passage par les légendes du Berry avant de conclure l'année par une journée inter-centres organisée par Familles Rurales de l'Indre le 3 décembre puis une dernière journée avec les enfants de l'accueil de loisirs de Nohant-Vic, ouvert depuis septembre sous l'égide de Familles Rurales Le Magny, qui se joindront à nous le 17 décembre pour conclure cette belle année.



# LA BIBLIOTHEQUE

## Trois bonnes raisons pour fréquenter la bibliothèque

Comme chaque année, nous souhaitons dans le cadre du bulletin municipal, vous rappeler l'existence de la bibliothèque située dans la cour du prieuré. Force pour les quatre bénévoles de constater un manque de fréquentation.

C'est **un lieu de culture** pour tous, lieu de culture pour vous !

C'est **un lieu d'épanouissement** pour les enfants de l'école. Chaque semaine les enseignantes y instaurent un moment de lecture choisie.

Les élèves empruntent un livre de leur choix à lire en famille.

C'est un **lieu de rencontre, de suggestions et de partage** avec les bénévoles qui vous accueillent chaque **samedi de 14 H 30 à 16 H.**

Vous pouvez y emprunter gratuitement des livres, des CD, des documentaires de notre fond propre ou mis à disposition par la Bibliothèque de l'Indre. Certains ouvrages non disponibles peuvent être réservés auprès de la BDI et livrés par la navette à la bibliothèque du Magny.



# L'ÉCOLE

Comme annoncé dans le bulletin 2024, les effectifs sont en baisse sur le RPI Chassignolles Le Magny.

## Ecole du MAGNY

Directrice Madame Nathalie CHIRON - 35 élèves

- Classe de Madame Nathalie CHIRON : 18 élèves, 2 en TPS , 9 en PS et 7 en MS ;
- Classe de Madame Sophie GION : 17 élèves, 10 en G S et 7 en CP.

## Ecole de CHASSIGNOLLES

Directrice Madame Marina LELOUP - 36 élèves

- Classe de Monsieur Jérôme BRIDON : 17 élèves, 9 CE1 et 8 CE2
- Classe de Madame Marina LELOUP : 19 élèves, 7 CM1 et 12 CM2

**Soit un total de 71 élèves sur le RPI**

L'**illumination du sapin** et la décoration par les enfants ont eu lieu le Vendredi 5 décembre à 17 h 15 avec les parents et la population autour de jus de fruits, de chocolat chaud, de gâteaux pour les enfants et du vin chaud pour les adultes

Le **repas de NOEL** sera offert par la commune du MAGNY, aux enfants et au personnel de l'école le jeudi 18 décembre 2025, avec passage du Père NOEL



# LE RELAIS DU PRIEURÉ



C'est en août 2024, suite à une annonce sur SOS Village que l'histoire de Delphine et Daniel débute dans notre commune. Le Berry, n'est pourtant pas une découverte pour ces derniers, puisque les parents de Delphine sont habitants de Saint-Gaultier.

Originaires des Yvelines, après trente-cinq ans d'expérience en cuisine pour Daniel et différents emplois pour Delphine, c'est naturellement qu'ensemble ils se sont lancés dans cette aventure.

Le Relais du Prieuré a ouvert ses portes en mai dernier en proposant de la cuisine locale, des produits frais pour permettre des menus élaborés changeant toutes les deux à trois semaines.

**C'est ainsi que plusieurs formules sont proposées :**

## EN SEMAINE :

- **Le menu ouvrier à 15,50 €**  
du mardi au vendredi seulement le midi.
- **Le Menu Traditionnel variant de 18€ à 23€**  
avec au choix  
TROIS ENTRÉES - PLATS ET DESSERTS.

## Le week-end (trois choix pour chaque catégorie)

- **Le menu Plaisir à 35€**  
ENTRÉE - PLAT - DESSERT  
est proposé du vendredi soir au dimanche midi
- **Un menu à 28€**  
avec au choix  
ENTRÉE - PLAT OU PLAT  
DESSERT du vendredi soir au dimanche midi.



Le Relais du Prieuré s'adapte également à la demande du client dans son restaurant ayant la capacité d'accueil de cinquante personnes mais aussi en extérieur pour différents événements. Il est opportun d'ajouter que Delphine et Daniel adaptent leur menu en fonction des différentes fêtes annuelles notamment pour la Saint Valentin.

Cependant, notez chers Magnycoises et Magnycois que pour les fêtes de fin d'année, le Relais du Prieuré ne vous accueillera pas mais vous propose des plats à emporter avec entrées, plats et desserts dont le choix vous garantira un plaisir certain.

Enfin, le Relais du Prieuré multiplie ses qualités en n'étant pas qu'un restaurant puisqu'il est hôtel, proposant plusieurs chambres avec toilettes et salle de bain séparés.

**N'hésitez pas à les contacter pour plus de renseignements directement au restaurant ou au 06 52 35 27 53.**

**Page Facebook  
Le Relais du Prieuré**



## AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE NEUVY (D927)

- Création d'une piste cyclable et piétonne afin de sécuriser la route de Neuvy (D927) entre la route des Ilons et le rond-point de la rue des Ajoncs
- Aménagement des bas-côtés afin de canaliser l'eau pluviale et éviter les ravinements des sols.





## UN LABEL POUR LA VISIBILITE DE NOTRE TERRITOIRE À L'ECHELLE NATIONALE

### POUR QUE NOTRE TERRITOIRE SE DÉVELOPPE DURABLEMENT

- En mettant en lumière les patrimoines de notre territoire.
- En préservant et restaurant la nature, les paysage et les patrimoines culturels.
- En confortant la place privilégiée du territoire dans le panorama français des destinations touristiques.
- En faisant reconnaître les richesses de notre territoire au niveau national, européen et international et en faisant la promotion.
- En traduisant nos richesses en source de développement économique et social pour tous les habitants.
- En impulsant des projets innovants pour le développement durable.

### Y A-T-IL DES NOUVELLES CONTRAINTES ? ...

#### Convaincre plutôt que de contraindre

La charte d'un PNR est un contrat public qui repose sur les engagements des collectivités.

Les actions menées se font sur la base du volontariat et par le biais de conventions de partenariat.

La charte n'est pas opposable aux tiers, elle ne peut imposer ni obligations, ni interdictions.

Le futur PNR SUD BERRY ne sera pas une nouvelle strate administrative, puisqu'il se substituera aux deux Pays existants, le Pays de La Châtre et le pays Berry Saint Amandois.

### COMBIEN ÇA COÛTE ET POUR QUEL RETOUR ? ...

#### Pour 1 euro collecté sur le territoire, ce sont en moyenne 20 euros de retombées économiques

Le budget moyen des 59 PNR s'élève à 3,5 millions d'euros financé en moyenne à 10% par les collectivités locales, 10% par les départements, 5% par l'état, 28% par les régions et 48% par les subventions de programmation accordées pour drainer des financements supplémentaires sur les actions décidées par le PNR par le biais d'appel à projet auprès l'Europe, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'agence de l'eau, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), etc., au profit des communes.

La contribution moyenne des 59 PNR se situe à la hauteur de **2,40€** par habitant (0,51€ à 6,30€).

Les cotisations actuelles par habitant aux deux pays (hors opérations spécifiques : OPAH, SCOT, Mission Locale Berry Saint Amandois, mobilité FEDER, etc.) sont :

- Pays de La Châtre : 3,09€
- Pays Berry St Amandois : 3,40€

## LA DOTATION DE SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LES AMENITES RURALES (DSCAR) ...

### Une Dotation qui couvre largement la participation des communes

Les communes adhérentes à un PNR perçoivent chaque année une dotation d'aménité rurale qui ne peut être inférieure à **3000 €/an**.

Elles sont attribuées selon trois les critères suivants :

- Nombre d'habitants
- Superficie
- Présence de sites naturels remarquables

A titre d'exemple, les communes du PNR de la Brenne se sont partagées un millions d'euros en 2025 pour 200 000 euros de cotisations versées et pour ne citer qu'elles, les communes de Villiers, Chazelet et La Pérouille ont perçu :

- Villiers : 174 habitants / 2 453 hectares ➔ 11 089,00 euros
- Chazelet : 124 habitants / 1 100 hectares ➔ 5 438,00 euros
- La Pérouille : 435 habitants / 2 150 hectares ➔ 10 386,00 euros



## CONCLUSION

Nous avons la chance de pouvoir prétendre à cette démarche PNR qui nous permettra de disposer de ressources scientifiques, techniques et humaines indispensables au déploiement d'un projet de territoire ambitieux.

Les communes ne paieront pas plus, au contraire elles percevront une dotation supplémentaire : Les aménités rurales.

Contrairement aux Pays, le PNR est un label reconnu dans le monde.

Le PNR Sud Berry ne sera pas une couche administrative supplémentaire, au contraire la fusion des deux pays (Pays de La Châtre et Pays Berry Saint Amandois) permettra une économie d'échelle et de consacrer plus de moyens - notamment humains - à l'action sur le terrain des communes.



# BIENTOT 16 ANS !

## PENSEZ AU RECENSEMENT

### CALENDRIER DE VOS DEMARCHES

<b>A 16 ANS</b>	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
<b>A 16 ANS 1/2</b>	Dès réception d'un mail, créer votre compte sur majdc.fr, afin de faciliter votre convocation
<b>A PARTIR DE 17 ANS</b>	Vous serez convoqué à votre journée Défense Citoyenneté
<b>DE 17 ANS A 25 ANS</b>	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire

## Inscription liste électorale

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 Mars 2026**.

L'inscription sur la liste n'est pas automatique en cas d'arrivée sur la commune et nécessite une démarche en mairie de votre part avec une pièce d'identité et **un justificatif**.

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale en utilisant le téléservice :

« demande d'inscription en ligne sur la liste électorale » ou venir en mairie, déposer ou retirer le document d'inscription (cerfa 12669\*1).

Vous devez déposer : - un justificatif d'identité

- Un justificatif de domicile

**La démarche est à effectuer 6 semaines avant le premier tour soit le 31 janvier 2026**



# RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Le recensement de la population sur la commune aura lieu du 15 janvier au 14 février  
Les deux agents recenseurs recrutés par la commune  
Mme Davinna FROTIN et Mr Emmanuel PRZEPLATA



## Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui  
construisent la vie locale de demain.**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.  
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité  
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.

**le-recensement-et-moi.fr**

**Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter  
du 15 JANVIER 2026**

## BRULAGES DIVERS

Le brûlage des résidus de jardins en plein air ou dans des incinérateurs individuels est interdit en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Ces déchets devront être apportés à la déchetterie la plus proche ou entreposés aux fins de compost.

**Le brûlage à l'air libre d'autres matières (sacs plastique, résidus divers...) est strictement interdit. Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie la plus proche.**



## Nuisances sonores

**TONTE DES PELOUSES** : Elle est soumise aux horaires suivants.

- Du lundi au vendredi, sauf jours fériés : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Même si chacun doit bien sûr tendre vers le respect de cette réglementation, **il convient de garder à l'esprit que la tolérance, la courtoisie, le dialogue et le respect de l'autre sont les meilleurs ingrédients du bon voisinage.**

Aussi, si vous vous trouvez en situation de tondre votre pelouse (ou encore d'effectuer des travaux de bricolage bruyants) en dehors des horaires réglementaires, le plus simple est de prendre la précaution d'informer son (ses) voisin(s) et de s'excuser de la gêne occasionnée.



## ABOIEMENTS INTEMPESTIFS DES CHIENS

**ATTENTION** : Les aboiements intempestifs des chiens sont une des sources de nuisances sonores les plus communes, pouvant générer des conflits de voisinage.

Si l'aboiement d'un chien ne peut pas en soi être considéré comme une nuisance sonore, **les aboiements excessifs ou répétés** peuvent cependant l'être, au sens de l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique qui précise : *"Aucun bruit particulier ne doit par sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage"*.

Il convient donc que les propriétaires dont les chiens aboient de manière intempestive, prennent toutes les dispositions utiles pour limiter ou faire cesser les aboiements de leur(s) animal(aux), car **si la loi ne peut pas interdire aux chiens d'aboyer, elle peut sanctionner les propriétaires indéclicats qui ne font rien pour limiter les aboiements excessifs, le jour comme la nuit.**

**N'oublions pas que certains de nos concitoyens travaillent la nuit et qu'ils ont donc besoin de se reposer en journée.**

## DEPÔTS SAUVAGES

**Sous peine d'une amende de 135€**, il est interdit de déposer aux abords des colonnes d'apport volontaire de verre et de journaux et/ou dans la nature, des sacs d'ordures ménagères et/ou tout autre déchet (Encombrants, restes de matériaux, ...).



## ELIMINATION DES DECHETS VERTS

- La réglementation (Nov. 2011) interdit le brûlage des déchets verts dès lors qu'une déchetterie de proximité en assure la réception.

**L'élimination des déchets verts peut aussi s'effectuer par broyage, puis compostage.**



## ELAGAGE DES ARBRES A PROXIMITE DES LIGNES ELECTRIQUES - RESPONSABILITÉ

- **LIGNES ELECTRIQUES IMPLANTEES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

L'élagage incombe aux propriétaires des arbres situés à proximité de ces lignes.

**En cas d'incident sur ces lignes lié à un défaut d'élagage, ENEDIS facture les travaux de réparation aux propriétaires**

- ☒ **LIGNES ELECTRIQUES IMPLANTEES SUR LE DOMAINE PRIVE**

L'élagage des arbres situés à proximité de ces lignes incombe à ENEDIS.





DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

## DÉMARCHAGE À DOMICILE

En dehors de votre facteur, des pompiers (en uniforme) et des associations sportives locales (généralement en survêtement aux couleurs du club) qui peuvent vous proposer leur calendrier, il convient de se montrer prudent concernant le démarchage à domicile.

**SACHEZ QUE LA MAIRIE NE DONNE JAMAIS D'ACCORD POUR LE DEMARCHAGE A DOMICILE.**

**3 conseils pour se prémunir des démarcheurs à domicile**

### 1 - COUPER COURT SANS ATTENDRE LES ARGUMENTS COMMERCIAUX

Le plus simple – NE PAS OUVRIR SA PORTE AUX PERSONNES QUI FONT DU PORTE A PORTE ou essayer de s'en prémunir en apposant un autocollant stipulant son refus du démarchage

### 2 - S'ASSURER DE LA LÉGITIMITÉ DU DÉMARCHEUR

DEMANDER LA CARTE PROFESSIONNELLE DU DEMARCHEUR  
et toujours prendre le temps de lire avant de s'engager

NE JAMAIS S'ENGAGER SUR QUOI QUE CE SOIT SANS AVOIR EU LE TEMPS DE REGARDER SERIEUSEMENT (à tête reposée) LE CONTRAT QUE L'ON VOUS PROPOSE DE SIGNER

### 3 - NE JAMAIS RIEN SIGNER TOUT DE SUITE

NE JAMAIS SIGNER LORS D'UNE PREMIERE VISITE, MEME SI VOUS AVEZ DONNE UN ACCORD ORAL AU DEMARCHEUR.

**VOUS AVEZ TOUT DE MEME SIGNE, MAIS VOUS LE REGRETTEZ.**

**Vous avez encore 14 jours pour renvoyer le bulletin de rétractation par courrier recommandé avec accusé de réception pour revenir sur cette décision hâtive.**

**Et si ce délai est dépassé, il est préférable de faire appel à l'assistance juridique de votre assureur ou de solliciter l'aide d'une association de consommateurs agréée.**



## DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Votre téléphone sonne à toute heure du jour et parfois même en soirée...  
et cela vous agace. Quelques solutions existent pour vous protéger du démarchage téléphonique !  
Les horaires autorisés sont de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h - Samedi et dimanche interdit.

### 1 – ÊTRE SUR LISTE ROUGE

Mettre son numéro sur liste rouge permet de ne plus apparaître dans l'annuaire téléphonique, qu'il soit papier ou en ligne. Il faut en faire la demande auprès de votre opérateur téléphonique. **C'est gratuit !**

### 2 – S'INSCRIRE SUR BLOCTEL

En vous y inscrivant sur le site internet "**Bloctel**" (vous pouvez aussi le faire par voie postale) vous signalez votre refus d'être démarché par téléphone. L'inscription doit être renouvelée tous les 3 ans. Les numéros de téléphone fixe comme ceux de téléphone portable peuvent faire l'objet d'une inscription sur Bloctel. **Ce service est entièrement gratuit.**

**ATTENTION :** Être inscrit sur Bloctel n'est pas une solution à 100% efficace.

Certaines sociétés conservent le droit de vous appeler.

- Les professionnels avec qui vous avez un contrat : les fournisseurs de gaz, d'électricité, d'internet, etc.
- Les instituts de sondage
- Les associations à but non-lucratif
- Les démarcheurs prospectant en vue de vendre de la presse (journaux, périodiques ou magazine)

### 3– FAIRE VALOIR VOTRE DROIT D'OPPOSITION LORS D'UN APPEL

Le droit d'opposition est un droit prévu par la loi informatique et libertés et par le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Il permet de s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de prospection commerciale notamment. Faites-en part à votre interlocuteur afin d'être désinscrit du fichier d'appel. Cela peut aussi vous permettre de ne pas être contacté dans les situations de démarchage non couvertes par Bloctel.

### 4– BLOQUER MANUELLEMENT LES APPELS REÇUS

Tant qu'ils n'ont pas obtenu de réponse, les démarcheurs continuent leur travail. Pour y mettre un terme, il vous est possible de bloquer leurs appels. Ce service est proposé par certains opérateurs téléphoniques. Cette manœuvre (à réaliser sur son téléphone) est évidemment à répéter pour chaque numéro différent.

284 rue Nationale - 36400 La Châtre

**Lundi : 9 h 00 à 12 h 00**

**Mercredi : 13 h 30 à 16 h 30**

**Jeudi : 13 h 00 à 16 h 00**

**Tél : 02 54 62 10 16**

**contact@cdc-lcss.fr**

**www.cdc-lcss.fr**

*Retrait composteurs, calendriers,  
retrait sacs jaunes, échange/retrait de bac  
à ordures ménagères, redevance  
d'enlèvement des ordures ménagères...*



**UN CHANGEMENT DE SITUATION :  
NOMBRE DE PERSONNES, ADRESSE...**

Signalez-le au service environnement par mail :  
contact@cdc-lcss.fr ou à une permanence du point Info.  
*Un justificatif et une pièce d'identité vous seront demandés.*



**POUR GAGNER DU TEMPS À LA DÉCHÈTERIE,  
PRÉPAREZ VOS DÉCHETS PAR TYPE  
OU PAR MATÉRIAU.**

Vous trouverez la liste des déchets acceptés sur le site internet  
de la Communauté de Communes, rubrique **"Déchets"**.



Marie, l'ambassadrice du tri du service environnement,  
effectue des contrôles qualités des sacs jaunes tout au long  
de l'année sur le territoire de la Communauté de Communes.  
Elle est à votre disposition pour répondre à vos questions sur le  
tri des déchets lors de ses passages ou au point Info.

**DISTRIBUTION DES SACS JAUNES  
« EMBALLAGES »**



à la Mairie de Le Magny "21, rue  
Principale - Domaine du Prieuré"

**Une distribution groupée des sacs jaunes  
aura lieu :**

(du jeudi 22 janvier au samedi 21 février  
sauf le samedi 07 février, mairie fermée)

*Pour des raisons d'organisation, les habitants  
du Magny sont invités à venir retirer leurs sacs,  
prioritairement sur ces journées.*



**LES HORAIRES  
DE VOS DÉCHÈTERIES**

**DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 21 JUIN ET DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 27 DÉCEMBRE**



**Z.I. LA TAILLE- MONTGIVRAY**

Mardi, mercredi et vendredi  
09h15 à 11h45 et 14h15 à 17h30  
Lundi et jeudi  
14h15 à 17h30  
Samedi  
09h15 à 11h45 et 14h15 à 16h45

**PÂTUREAUX DES FORCES - SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE**

Lundi, mercredi et vendredi  
14h15 à 17h30  
Samedi  
09h15 à 11h45 et 14h15 à 16h45



**DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 21 JUIN**



**Z.I. LA TAILLE- MONTGIVRAY**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
08h00 à 13h00  
Mercredi  
14h00 à 17h00  
Samedi  
09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

**PÂTUREAUX DES FORCES - SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE**

Lundi et mercredi  
8h00 à 13h00  
Samedi  
09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00





## LES NAISSANCES

- Elaura, Lucile CARRAT née le 25 Janvier,
- Ethan TRUBAT né le 03 Février ;
- Mahé, Sacha LHUILIER né le 24 Février ;
- Lucien Maurice Hubert DENORMANDIE né le 05 Mars ;
- Emma, Pascale, Manuella LOREAU née le 02 Avril ;
- Paul, Gabin BRUNET né le 11 Avril,
- Maëna, Line, Colette MARTINS née le 3 septembre.



## LES MARIAGES

4 couples ont choisi LE MAGNY pour s'unir en 2025



## LES DECES

### Ils nous ont quittés en 2025

- Bernard, Gérard, Jean PARGUEL le 03 Janvier (79 ans) ;  
Jacques, René, Joseph BOISARD le 20 Janvier (88 ans) ;  
Wilhelmine, France CLENET veuve LORY le 28 Février (84 ans) ;  
Xavier, Ludovic BONNIN le 08 Mars (44 ans) ;  
Louis MARIÉ le 06 Mars (90 ans) ;  
Tony LEJOT le 21 mai (44 ans) ;  
Simone BRIDIER veuve MARIÉ le 15 Juin (88 ans) ;  
Jacques, Emile CHRISTIN le 21 juin (79 ans) ;  
Yves, Jean, Bernard LACROIX le 12 juillet (62 ans) ;  
Jean, François, André BOURGOIN le 16 Septembre (75 ans) ;  
Christiane, Marie, Renée OZANNE veuve DELEDICQUE le 14 Octobre (79 ans)

# Le Magny

## CONTACTER LA MAIRIE DE LE MAGNY

21, rue Principale - Domaine du Prieuré - 36400 LE MAGNY

Tél : 02 54 62 10 00

E-mail : [mairie.lemagny36@wanadoo.fr](mailto:mairie.lemagny36@wanadoo.fr)

Site internet : [www.lemagny.fr](http://www.lemagny.fr)

Facebook : [commune le magny](https://www.facebook.com/commune.le.magny)



### LE SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE EST OUVERT :

Le lundi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Le mardi : de 13 h 30 à 17h30

Le mercredi et le jeudi : de 13h30 à 17h30

Le vendredi : de 08h00 à 12h00

Le samedi : de 09h00 à 12h00

(Accueil fermé le 1er samedi du mois)